

Audit des opérations particulières

07 juin 2022 (Lausanne, l'après-midi)

Public visé

- Réviseurs et experts-réviseurs
- Collaborateurs de fiduciaires qui réalisent des audits d'opérations particulières

Contenu

- Classification des vérifications particulières/transmission des bases théoriques
- Présentation des modifications introduits par le nouveau droit de la société anonyme
- Présentation de la vérification de la fondation à partir d'un exemple concret tiré de la pratique
- Présentation de la vérification de l'augmentation et de la réduction du capital à partir d'exemples concrets tirés de la pratique
- Aperçu de cas dans la RA 30

Conditions-cadres

Compétences en révision

Vos avantages

Vous connaîtrez

- Les exigences pour l'audit des opérations particulières mentionnées ci-dessus
- Vous saurez
- Appliquer ces exigences dans des cas concrets

Responsable du séminaire et conférencier

Yves Darbellay, Master HEC en Systèmes d'information (MScIS), Expert-comptable diplômé, Directeur général – Associé, FIDAG SA

Conférencier

Edouard Clergue, Expert-comptable diplômé, Fondé de pouvoir, FIDAG SA



Yves Darbellay

Date

07.06.2022 l'après-midi

Lieu

Hôtel de la Paix
Avenue Benjamin Constant 5
1003 Lausanne
www.hoteldelapaix.net

Prix du séminaire

CHF 410.– non-membre
CHF 360.– collaborateur spécialisé ou expert membre individuel d'EXPERTsuisse

Sont compris

- toute la documentation (version papier et numérique)
- café d'accueil, boisson pendant les pauses, eau minérale dans la salle
- TVA 7,7%

Directives concernant la formation continue

La participation à ce séminaire sera comptabilisée à raison de 4 heures par EXPERTsuisse. Le certificat de présence vous sera adressé par EXPERTsuisse SA après le séminaire.

Programme

	Sujet	Intervenant
13.00–13.30	Café d'accueil	
13.30–13.35	Accueil par le responsable du séminaire	Yves Darbellay
13.35–14.15	Classification des vérifications particulières/ transmission des bases théoriques	Yves Darbellay
14.15–14.45	Nouveau droit de la société anonyme	Yves Darbellay
14.45–15.30	Présentation de la vérification de la fonda- tion à partir d'un exemple concret tiré de la pratique	Yves Darbellay – Edouard Clergue
15.30–15.40	Pause-café	
15.40–16.25	Présentation de la vérification de l'augmen- tation et de la réduction du capital à partir d'exemples concrets tirés de la pratique	Yves Darbellay – Edouard Clergue
16.25–17.10	RA 30: Aperçu de cas	Yves Darbellay – Edouard Clergue

Dispositions

Font foi les Conditions générales de vente d'EXPERTsuisse SA consultables sur le site www.expertsuisse.ch, en particulier:

Inscription et conditions générales

Toute inscription doit être munie d'une signature manuscrite ou électronique et s'effectue via notre plate-forme en ligne. Le prix est intégralement dû conformément à la facture envoyée à la suite du séminaire.

Délai d'inscription et d'annulation

Un mois avant la date de la manifestation

Toute inscription envoyée est engageante, même si, le cas échéant, la personne inscrite n'a reçu aucune confirmation de la part d'EXPERTsuisse SA (EXPERTsuisse SA ne répond pas des manquements de distribution électronique/postale).

Le contenu, le programme, les horaires, la durée, le lieu et les conférenciers de la manifestation sont sous réserve de modification. En cas de nombre insuffisant de participants, EXPERTsuisse SA se réserve le droit d'annuler le séminaire.

Annulation et implication au niveau des frais

Annulation gratuite jusqu'à 48 heures avant la formation continue en ligne, en deçà de 48 heures: CHF 200.– de frais d'annulation.

Non-participation (absence sans justification dans ZOOM) 100% du prix du séminaire.

CGV et Déclaration relative à la protection des données

Font foi les Conditions générales de vente et la Déclaration relative à la protection des données d'EXPERTsuisse SA consultables sur le site www.expertsuisse.ch.